

Sommaire de la communication publique sur le ratio de la TSAV pour 2025

La Corporation d'assurance First Canadian est une compagnie canadienne d'assurance-vie et d'assurance contre les accidents et maladies dont l'organisme de réglementation principal est le surintendant des institutions financières de l'Alberta. Le surintendant des institutions financières de l'Alberta a adopté le nouveau dispositif de capital réglementaire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV), le 1er janvier 2018.

Les entreprises sont tenues, au minimum, de maintenir un Ratio de Base de 55% et un Ratio Total de 90%. Le surintendant des institutions financières de l'Alberta a adopté des niveaux cibles de surveillance établis par le BSIF de 70% pour le capital de base et de 100% pour le capital total.

Les définitions des termes peuvent être trouvées à la ligne directrice A au : [TSAV – Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie](#)

		2025 (\$'000)	2024 (\$'000)	Différence
Capital – catégorie 1	(AC1)	138,736	126,979	9%
Capital – catégorie 2	(B)	3,820	3,514	9%
Capital disponible (AC1 + B)	(AC)	142,556	130,311	9%
Quotas excédentaires et dépôts admissibles	(SA+ED)	19,126	20,029	-5%
Coussin de solvabilité de base (avec aj. Sc. Du BSIF de 1.00)	(CSB)	72,992	76,966	-5%
Ratio Total $((AC+SA+ED) / CSB) \times 100$		222%	196%	26%
Ratio de Base $((AC1+(70\% SA)+(70\% ED)) / CSB) \times 100$		208%	183%	26%

Les changements de période du Ratio Total et du Ratio de Base sont principalement par la hausse du capital de catégorie 1 générée par les bénéfices annuels et par la réduction du risque de marché liée aux ajustements du portefeuille de placements, ce qui a soutenu l'augmentation des ratios du TSAV.